

# POUR L'ACHAT D'AIDES AUDITIVES, BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE PAIRE DE LUNETTES À VOTRE VUE

## MODALITÉS D'APPLICATION

Pour l'achat d'un équipement auditif (composé de deux appareils), quelle que soit la marque, bénéficiez d'un équipement optique (monture + 2 verres correcteurs) à choisir dans votre magasin ALAIN AFFLELOU.

Cet équipement optique, **pour vous ou pour qui vous voulez**, devra nécessairement être composé d'une monture à choisir parmi plus de 150 modèles de la collection Afflelou optique vendues au prix maximum de 109€ TTC et de :

- deux verres unifocaux exclusifs ALAIN AFFLELOU, organiques (CR39 blancs), d'indice 1.5, hors options, dans la limite des gammes de fabrication et des corrections -6/+4 (cylindre 2) ; ou de
- deux verres progressifs exclusifs ALAIN AFFLELOU, organiques (CR39 blancs), d'indice 1.5, hors options, dans la limite des gammes de fabrication et des corrections -6/+4 (cylindre 2).

Cette offre est valable dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN et ALAIN AFFLELOU de France du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

Elle est non cumulable avec toutes autres offres promotionnelles en cours à l'exception des offres TCHIN TCHIN AUDIO et NEXTYEAR, dont les modalités d'application figurent en magasin.

L'équipement optique pourra être choisi à compter de l'achat de l'équipement auditif (règlement de la facture) et jusqu'à six (6) mois après cette date. Pour l'obtenir, une carte numérotée à usage unique vous sera délivrée. Cette carte ainsi qu'une ordonnance en cours de validité seront à soumettre au magasin ALAIN AFFLELOU le plus proche de chez vous pour l'obtention de cet équipement.

Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.

Les aides auditives et les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à un professionnel de santé spécialisé. Juillet 2022. RCS Paris 794 137 737.